

**Informations stage : CAPa 1^{ère} année Métier de l'Agriculture
« Horticulture et maraîchage »**

Responsable de formation : Mme LE CAPITAINE

Nombre de semaines de stage et organisation individualisée :

- 23 semaines de stage, selon le planning établi par la MFR
- Stages adaptables en fonction du projet du jeune, il est cependant recommandé de **rechercher 1 à 3 lieux de stage durant l'année scolaire.**

Temps effectif : 35 heures par semaine sur le lieu de stage

Objectifs :

- Découvrir le fonctionnement d'une entreprise ou un service horticole
- Découvrir le domaine professionnel
- Participer aux activités horticoles ou de maraîchage
- Appréhender les relations avec les clients, fournisseurs...
- Se créer un réseau de relation social et professionnel
- S'initier aux travaux viticoles

Protection sociale :

Assurance accident du travail, contractée par la MFR de Cravans couvrira le risque « dommage corporel » sur le lieu de stage.

Conventions signées par les 4 parties : Maîtres de stage, parents, apprenants et Maison Familiale Rurale. (Impérativement avant le début du stage).

Lieux de stages possibles :

Toute structure en relation avec le projet professionnel de l'apprenant, que ce soient des entreprises, des collectivités territoriales, des associations...

- | | |
|--|-----------------------------|
| ➤ Entreprise privée du secteur horticole | ➤ Collectivité territoriale |
| ➤ Serre | ➤ Jardinerie |
| ➤ Pépinière | ➤ Entreprise viticole |
| ➤ Libre-Service Agricole | |

Nouveau 2024 : Allocation stagiaire en formation professionnelle :

A compter du 1^{er} janvier 2024, l'état versera une allocation aux lycéens professionnels réalisant des périodes de stage au cours de leur formation, selon la législation en vigueur. Se renseigner auprès de la MFR de Cravans.

Gratification

Pour les stages longs (de plus de 462 heures), **le Maître de stage sera tenu de verser une gratification** selon la législation en vigueur. Se renseigner auprès de la MFR de Cravans.

Informations Stage : CAPa 2^{ème} année Métier de l'Agriculture

« Horticulture et maraîchage »

Responsable de formation : Mme LE CAPITAINE

Nombre de semaines de stage et organisation individualisée :

- 23 semaines de stage, selon le planning établi par la MFR.
- Stages adaptables en fonction du projet du jeune, il est cependant recommandé de **rechercher 1 à 3 lieux de stage durant l'année scolaire**

Temps effectif : 35 heures par semaine sur le lieu de stage

Objectifs :

- Approfondir les connaissances du milieu horticole
- Répondre aux exigences de l'examen
- Se créer un réseau de relation social et professionnel
- Découvrir une nouvelle structure, éventuellement un nouveau public et/ou organisation
- Participer aux activités de la structure et exercer avec plus d'autonomie
- Préparer son insertion professionnelle
- Préparer une poursuite d'études

Protection sociale :

Assurance accident du travail, contractée par la MFR de Cravans couvrira le risque « dommage corporel » sur le lieu de stage.

Convention signée par les 4 parties : Maîtres de stage, parents, apprenants et Maison Familiale Rurale. (Impérativement avant le début du stage)

Lieux de stages possibles :

Toute structure en relation avec le projet professionnel de l'apprenant, que ce soient des entreprises, des collectivités territoriales, des associations...

- Entreprise privée du secteur horticole
- Serre
- Pépinière
- Libre-Service Agricole
- Collectivité territoriale
- Jardinerie
- Entreprise viticole

Nouveau 2024 : Allocation stagiaire en formation professionnelle :

A compter du 1^{er} janvier 2024, l'état versera une allocation aux lycéens professionnels réalisant des périodes de stage au cours de leur formation, selon la législation en vigueur. Se renseigner auprès de la MFR de Cravans.

Gratification

Pour les stages longs (de plus de 462 heures), **le Maître de stage sera tenu de verser une gratification** selon la législation en vigueur. Se renseigner auprès de la MFR de Cravans.